



Rapport au Conseil communal de la ville de Pully
de la commission chargée d'étudier le préavis N° 4 – 2013

**Réaménagement et transformation des bibliothèques
Communales et scolaires**

Crédit demandé : Fr. 431 000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis N° 4 – 2013 s'est réunie le 27 février 2013 à 19 h. 15 heures dans les locaux de la bibliothèque communale.

Elle était composée de Mesdames Edith Carey, Danielle Harbaugh, Natalia Lainz Allet, Nicolette Panizzon, Anne Schranz, Claire-Lise Tille et de Messieurs Jean-Blaise Paschoud, Gérald Mieli (remplaçant Mme. Michèle Vibert) et de M. Lilian Geoffroy Président.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Gil Reichen, qui était accompagné par Monsieur Philippe Steiner, secrétaire Municipal, par Monsieur Alain Delaloye, chef du service de la jeunesse et des affaires sociales et Monsieur Dylan Roth, bibliothécaire, responsables du projet pour Pully. Au nom de la commission, je les remercie pour leur disponibilité, pour leurs présentations détaillées accompagnées d'une visite commentée des locaux et les réponses à nos questions.

Objet du préavis

Comme indiqué dans le texte du préavis, un crédit de Fr. 431 000.- est demandé. Ce crédit concerne un ensemble de travaux décrits dans le préavis, relatif à la fois à la mise en conformité des bibliothèques primaire et secondaire avec les exigences de la nouvelle loi scolaire dans la perspective de former les élèves à la recherche documentaire ainsi qu'à la nécessité de mettre à leur disposition des espaces spécifiques, divers travaux de réhabilitation motivés par l'usure et la vétusté des locaux ainsi que le remplacement d'éléments de mobilier usagés.

Discussion

Voici les principales questions posées lors de la séance de commission, avec les réponses apportées par les représentants concernés.

-Quelle est la participation du Canton au fonctionnement des bibliothèques scolaires ?

Le canton finance les livres et la commune, pour sa part, doit financer les infrastructures, et l'aménagement de celles-ci.

-Quel sera le sort des rayonnages actuels après leur remplacement ?

Des démarches seront entreprises auprès des organismes susceptibles d'être intéressés pour essayer de céder les rayonnages actuels et éviter de les détruire.

-Quel est le rôle socio-culturel de la bibliothèque dans le futur ?

Il s'agit de renforcer le rôle socio-culturel de la bibliothèque par la création d'animations destinées à un large public.

Exemples :

- Soirées littéraires. Un auteur ou une association littéraire vient présenter son travail.
- Ateliers pour les jeunes. Bricolages, médiation autour de l'univers du livre.
- Lectures pour les tout petits avec l'association « Osons les livres »
- Soirée lecture. Récits, contes sélectionnés et lus par des comédiens.

Les travaux prévus permettront de développer ces animations et d'améliorer les conditions de leur réalisation, tout en faisant de la bibliothèque un vrai pôle socio-culturel de la commune.

-Quelles sont les mesures envisagées pour réduire les nuisances sonores qui affectent les utilisateurs ?

Avec la réunification des deux bibliothèques en 2012, le choix a été fait de créer un grand espace ouvert, accueillant des personnes de tout âge et en favorisant ainsi la mixité.

L'actuelle salle de lecture étant située à côté du bureau de prêt de la bibliothèque, les personnes qui désirent lire tranquillement sont souvent dérangées par le bruit des enfants et des adolescents.

Dans le préavis, un montant de CHF 25'000.- a été prévu pour l'achat de nouveau mobilier et la mise en place d'éléments d'isolation phoniques, malgré ces mesures, l'espace à disposition ne permettra pas de véritablement créer une salle de lecture isolée du reste de la bibliothèque, En effet, l'espace dévolu n'étant pas extensible, il faut, dans l'immédiat se satisfaire d'un compromis.

Néanmoins, il est possible de lire au calme lorsque la bibliothèque est moins fréquentée, soit en début d'après-midi et à partir de 18 heures, lors des ouvertures jusqu'à 20 heures.

Après que les commissaires aient déclarés être satisfait de ces réponses et qu'ils aient été informés de l'acceptation unanime de la commission des finances, il a été procédé au vote :

La commission, à l'unanimité par 9 voix sur 9, recommande au Conseil Communal :

-d'adopter les travaux de rénovation et l'achat de mobilier pour les bibliothèques communale et scolaires tels qu'ils sont décrits dans le préavis 04-2013.

-d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 431.000 TTC destiné à couvrir les coûts relatifs aux travaux et achats précités.

Pour la commission, son président :